

Maud Pellerin		
Psychoéducation		
Trimestre : automne 2022		
PSE1065-60	Problèmes sociaux et réalités contemporaines	1 ^{re} année
Sigle du cours et groupe	Titre du cours	Niveau (Année)

1. DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à ce que l'étudiant prenne connaissance de différents problèmes sociaux et réalités contemporaines, en comprenne les racines sociales et politiques, et en fasse une analyse à partir de divers modèles théoriques. Il vise également à ce qu'il comprenne l'impact des différentes représentations sociales sur la pratique psychoéducative.

Définition d'un problème social ainsi que d'une représentation sociale. Traditions théoriques (objectivisme et constructivisme) et approches théoriques (pathologie sociale, fonctionnalisme, interactionnisme, féminisme, etc). Réalités contemporaines pertinentes pour la psychoéducation et leurs conséquences : pauvreté, exclusion sociale, itinérance, marginalité, différentes formes de violence, victimisation, prostitution, suicide, immigration, enjeux et réalités autochtones, diversité sexuelle et de genre.

2. Objectif GÉNÉRAL DU COURS

Le cours PSE1065 vise à ce que l'étudiant développe une compréhension approfondie, et appuyée sur des cadres théoriques, des réalités sociales contemporaines et des défis qu'elles posent pour l'intervention psychoéducative.

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

À la fin du cours PSE1065, l'étudiant sera en mesure de :

- a. Définir la notion de représentations sociales et en reconnaître l'impact sur ses interventions;
- b. Identifier les perspectives théoriques permettant de porter un regard critique sur les phénomènes étudiés;
- c. Comprendre les réalités sociales contemporaines dans leur contexte social et politique actuel (par exemple, la pauvreté, l'itinérance, la violence, la diversité sexuelle et de genre, les défis rencontrés par les communautés autochtones et les immigrants, le suicide, etc.);

- d. Évaluer, en fonction des paramètres théoriques étudiés, l'impact de ces réalités contemporaines sur les personnes/groupes/familles que le psychoéducateur est appelé à accompagner;
- e. Évaluer, en fonction des paramètres théoriques étudiés, l'impact de ces réalités contemporaines sur la pratique psychoéducative;
- f. Connaître les principales approches d'intervention utilisées auprès des personnes touchées par les phénomènes sociaux étudiés.

4. CONTENU ET CALENDRIER DÉTAILLÉ

Jour(s) férié(s) : lundi 3 octobre 2022 et lundi 10 octobre 2022

Levée de cours AGE :

Date limite pour la remise du 20% de la note totale : lundi 7 novembre 2022

Semaine de travaux et d'études (trimestre d'automne seulement) : du 24 au 28 octobre 2022

Semaine de relâche (trimestre d'hiver seulement) :

Dates des rencontres	Contenu sommaire peut être sujet à changement	Section facultative Lectures, travaux et directives peut être sujet à changement
Cours 1 08.09.22 (Première rencontre)	Présentation du plan de cours. Mise en contexte Introduction en regard des concepts théoriques étudiés	
Cours 2 15.09.22	Perspectives théoriques Représentations sociales	
Cours 3 22.09.22	Pauvreté et exclusion	
Cours 4 29.09.22	Pauvreté et exclusion (suite)	
Cours 5 06.10.22	Stigmatisation sociale et biais inconscients	
Cours 6 13.10.22	Examen 1	
Cours 7 20.10.22	Santé mentale et suicide	
27.10.22	Semaine de travaux et d'études	
Cours 8	Violence conjugale et dans les relations intimes	

03.11.22		
Cours 9 10.11.22	Les minorités ethniques : enjeux rencontrés et facteurs de résilience	
Cours 10 17.11.22	Examen 2	
Cours 11 24.11.22	Les Premières Nations et les Inuit : enjeux rencontrés et facteurs de résilience	
Cours 12 01.12.22	Sécurisation culturelle	
Cours 13 08.12.22	Diversité sexuelle et de genre	
Cours 14 15.12.22 (Dernière rencontre)	Examen final	

5. FORMULES OU STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

Exposés magistraux

Lectures dirigées

Exercices, mises en situation

Discussion, échanges, réflexion critique

Conférenciers invités

Vidéos

Examens

6. BIBLIOGRAPHIE

1) Liste des ouvrages obligatoires.

Livre : Se procurer *Tiohtiake* par Michel Jean. Éditeur Libre Expression. (2021). Disponible à la COOP de l'UQTR.

Document audiovisuel : *Nous n'étions que des enfants...* Office National du Film du Canada. (2012). Durée 82 minutes, 57 secondes. Disponible sur le site de la bibliothèque : <https://uqtr.on.worldcat.org/v2/oclc/1287018704>. Un guide d'écoute sera disponible sur le portail.

Plus toutes les notes de cours et textes qui seront disponibles sur le portail au fur et à mesure des contenus livrés.

2) Listes des ouvrages complémentaires.

Bellot, C., Lesage-Mann, E., Sylvestre, M.-E., Fortin, V. et Poisson, J. (2021). *Judiciarisation de l'itinérance à Montréal : Des données alarmantes témoignent d'un profilage social accru (2012-2019)*. http://rapsim.org/wp-content/uploads/2021/01/VF2_Judiciarisation-de-litine%CC%81rance-a%CC%80-Montre%CC%81al.pdf

Blanchet Garneau, A. et Pepin, J. (2012). La sécurité culturelle : une analyse du concept. *Recherche en soins infirmiers*, 111(4), 22-35. doi: 10.3917/rsi.111.0022

Boulebsol, C., Cousineau, M.M., Deraiche, C., Fernet, M., Flynn, C., Genest, S., Jimenez, E. et Maheu, J. (2022). *Pratiques et recherches féministes en matière de violence conjugale. Coconstruction des connaissances et expertises*. Presses de l'Université du Québec.

Curtis, E., Jones, R., Tipene-Leach, D., Walker, C., Loring, B., Paine, S.-J. et Reid, P. (2019). Why cultural safety rather than cultural competency is required to achieve health equity: a literature review and recommended definition. *International Journal for Equity in Health*, 18(1). doi: 10.1186/s12939-019-1082-3

Dorvil, H. et Mayer, R. (2001a). *Problèmes sociaux - Tome I, théories et méthodologies*. Presses de l'Université du Québec.

Dorvil, H. et Mayer, R. (2001b). *Problèmes sociaux – Tome II, études de cas et interventions sociales*. Presses de l'Université du Québec.

Dorvil, H. (2007a). *Problèmes sociaux – Tome III, théories et méthodologies de la recherche*. Presses de l'Université du Québec.

Dorvil, H. (2007b). *Problèmes sociaux – Tome IV, théories et méthodologies de l'intervention sociale*. Presses de l'Université du Québec.

Gouvernement du Québec. (2021). *La sécurisation culturelle en santé et en services sociaux*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-613-02W.pdf>

Jasmin, E. (2019). *Des sciences sociales à l'ergothérapie*. Presses de l'Université du Québec.

Jimenez, E. (dir.) (2017). Femmes à la marge. *Revue Criminologie*, 50(2).

Pierre, M. et Bosset P. (2021). Racisme et discrimination systémique dans le Québec contemporain : ses formes et ses manifestations, *Nouvelles pratiques sociales*, 31(2), 23–37.

Pullen Sansfaçon, A. (2015). Parentalité et jeunes transgenres : un survol des enjeux vécus et des interventions à privilégier pour le développement de pratiques transaffirmatives. *Santé Mentale Au Québec*, 40(3), 93–107. <https://doi.org/10.7202/1034913ar>

Shaheen-Hussain, S. (2021). *Plus aucun enfant autochtone arraché : pour en finir avec le colonialisme médical canadien*. Lux éditeur.

7. AUTRES INDICATIONS

Lignes directrices du Décanat des études :

Cette section (facultative) permet à l’enseignant d’indiquer quelques particularités associées à l’activité d’enseignement. Il peut s’agir des dates d’une activité complémentaire, de son horaire de disponibilité pour des rencontres, d’indications quant à la présence et la participation des étudiants, d’informations concernant l’étalement du cours (réalisation sur plus d’un trimestre), de précisions en ce qui a trait aux comportements attendus des étudiants (ponctualité, remise des travaux), **notamment en regard de l’utilisation des TIC dans les cours**, etc.

8. FICHE D'ÉVALUATION

Détail des éléments d'évaluation

	PONDÉRATION (maximum de 100%)			
	Individuel	Équipe	Total	
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	Minimum de 60 % de la note globale	Maximum de 40 % de la note globale	100 %	Date d'examen ou de remise des travaux
Examen 1	30 %		30 %	13 octobre 2022
Examen 2	30 %		30 %	17 novembre 2022
Examen 3	40 %		40 %	15 décembre 2022
Total des éléments de l'évaluation	100 %	0 %	100 %	

- Tout changement de date prévu à la fiche d'évaluation doit se faire avec l'accord des deux tiers (2/3) des étudiants inscrits au cours-groupe.
- L'auto-évaluation et l'évaluation des pairs ne peuvent compter séparément ou ensemble pour plus de 5 % de la note finale. (*Règlement des études de premier cycle*)
- Les **dates des examens de compensation** de la session sont :
Pour le campus de Québec : 14 octobre 2022, 18 novembre 2022 et 13 janvier 2023
Pour le campus de Trois-Rivières : 15 octobre 2022, 19 novembre 2022 et 14 janvier 2023

Autres indications relatives à l'évaluation

Lignes directrices du Décanat des études :

Par exemple, vous pouvez également indiquer que la grille d'évaluation de chacune des activités d'évaluation sera communiquée à l'étudiant lors de la présentation de la consigne rattachée au travail. Si vous évaluez la maîtrise de la langue française, vous devez indiquer le pourcentage alloué.

Il est suggéré de préciser, dans le plan de cours ou encore dans l'énoncé des activités d'évaluation, ce qui est attendu d'une activité d'évaluation individuelle. Par exemple :

- Dans une activité d'évaluation individuelle, chaque étudiant doit la compléter seul et par lui-même, i.e. sans consulter une autre personne ni les réseaux sociaux.

Vous pouvez également préciser d'autres règles concernant une activité d'évaluation en équipe dans le plan de cours ou dans l'énoncé de cette activité. D'autres règles peuvent s'appliquer également.

Barème de notation

	Barème
A+	[92 - 100]
A	[88 - 92[
A-	[85 - 88[
B+	[82 - 85[
B	[79 - 82[
B-	[76 - 79[
C+	[73 - 76[
C	[70 - 73[
C-	[67 - 70[
D+	[64 - 67[
D	[60 - 64[
E	[0 - 60[

9. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Tous les documents normatifs sont disponibles sur le site du secrétariat général :

https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=944&owa_no_fiche=14&owa_bottin=

Plus particulièrement :

1. [Règlement des études de premier cycle](#)
2. [Politique de la formation à distance](#)
3. [Politique portant sur les utilisations des technologies de l'information et des communications \(TIC\)](#)
4. [Politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap](#) et le site web de [soutien à la communauté universitaire en regard des étudiants en situation de handicap](#)
5. [Règlement sur les délits relatifs aux études](#)
6. [Règlement relatif à la sécurité sur le campus de l'UQTR](#)
7. [Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité](#)
8. [Politique départementale des examens de compensation](#)

Les communications relatives au cours se feront dorénavant par courriel à l'adresse UQTR entre les professeurs et les étudiants.

Il a été convenu en assemblée départementale que les cellulaires ou autres appareils électroniques ne doivent en aucun cas être utilisés pendant les cours.

Lors du retard d'un travail sans motif valable, une pénalité de 10 % de la note du travail par jour de retard sera appliquée.

Tout travail doit respecter les normes telles que présentées dans le guide d'accompagnement concernant les normes de présentation qui est disponible depuis le site WEB du département de psychoéducation sous l'onglet Ressources, Centre de documentation.

Le respect des normes de présentation fait partie intégrante de l'évaluation et, dans ce cas, des points seront déduits de la note jusqu'à concurrence de 5% à raison de 0,5 % par élément non respecté.

La qualité de l'expression écrite fait partie intégrante de l'évaluation et, dans ce cas, des points seront déduits de la note jusqu'à concurrence de 10% à raison de 0,5 % par faute d'orthographe.

Veillez noter qu'une demande de révision de note en raison d'un manque de quelques décimales pour passer à la cote supérieure n'est pas en soi un motif suffisant.

- 1) L'étudiant doit expliquer par écrit les motifs de sa demande à l'enseignant suite à une consultation des résultats de ses évaluations.
- 2) Il doit considérer que toute demande de révision de note peut être revue tant à la hausse qu'à la baisse.

S'il est insatisfait de la décision rendue ou présumée rendue par l'enseignant il peut en appeler de cette décision en s'adressant par écrit au registraire (Section 20 - Article 264). Il faut tenir compte des délais prescrits par l'article 264 de la Section 20 du règlement (La révision de note).